



Preference



La Biennale de Venise



Du 11 au 14 septembre 2024

Voyage organisé dans le cadre des activités des Amis des Musées Royaux des Beaux Arts de Belgique

Organisée par le Brésilien Adriano Pedrosa, la soixantième Biennale de Venise « Foreigners Everywhere » mettra l'accent sur les artistes immigrés, expatriés, diasporiques, exilés, réfugiés, largement représentés aux Giardini et à l'Arsenal. Le Français Pieter Huyghe réalisera une grande exposition inédite sur la construction de nouvelles réalités à la Punta della Dogana tandis que l'Américaine d'origine éthiopienne Julie Mehretu investira le Palais Grassi. La Galleria dell'Accademia exposera William De Kooning. Ocean Space réintègre l'église historique de San Lorenzo restaurée par la fondation Thyssen-Bornemisza Art Contemporary. Les palais Grimani, Querini Stampalia et Fortuny participent également à cette Biennale qui s'annonce exceptionnelle.

Become a Friend



Madame, Monsieur,
Chers Amis voyageurs,

Nous vous proposons en priorité de découvrir Venise à l'occasion de sa Biennale, nous vous faisons parvenir le programme :

« La Biennale de Venise »

Avec les Amis des Musées

Du 11 au 14 septembre 2024

Les + de ce voyage :

- Des vols directs avec la compagnie régulière Brussels Airlines
- Hébergement en hôtel 4*, idéalement situé
- Le circuit en demi-pension
- Le forfait boissons inclus dans la demi-pension
- Le guidage en français pendant tout le séjour
- Les transferts depuis et vers l'aéroport en bateau privé
- Le pass vaporetto
- Un accompagnement depuis Bruxelles

- Un prix presto avantageux jusqu'au 15 mai (- 155 €) !

Vous trouverez ci-joint le programme complet du circuit ainsi que le bulletin d'inscription à nous retourner signé, si vous souhaitez vous réinscrire pour cette superbe destination. **Attention, le nombre de places est limité !**

Entre-temps, nous restons bien entendu à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et, dans l'attente du plaisir de vous revoir ou de vous rencontrer, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, chers Amis, nos sincères salutations.

L'équipe de Preference

TRAVEL TEAM CONSULT & REPRESENTATIVE S.A.
Rue des Francs 79 bte 4 – B 1040 BRUXELLES – Tel : 02/647 30 00 – Fax : 02/647 37 22
info@preference.be - www.preference.be

VOTRE GUIDE :

Ce voyage à Venise, à l'occasion de la Biennale, sera accompagné par l'une des meilleures guides de Venise :

Minu Habibi Minelli

Fille de famille vénitienne, elle a vécu à Venise presque toute sa vie et travaille depuis la fin des années 90 pour les principales institutions telles que la Fondazione La Biennale di Venezia et la Peggy Guggenheim Collection.

Pendant 20 ans, elle a suivi l'évolution de l'art en Europe, en assistant à la *Documenta* (Kassel) et aux biennales de Berlin et de Lyon.



Minu est LA guide idéale pour vous faire découvrir la plus ancienne institution artistique de caractère international. Venise et sa Biennale n'ont aucun secret pour elle !

« Venise – pour moi - est une chambre illimitée de merveilles, de secrets cachés et de richesses qui nous emmènent dans des temps et des lieux lointains. » Minu Habibi Minelli

PROGRAMME :

BRUXELLES → VENISE

MERCREDI 11 SEPTEMBRE

En matinée, départ de Bruxelles par un vol direct vers Venise.

Arrivée à Venise en fin de matinée, accueil par votre guide francophone.

Transfert en bateau jusqu' à la Place St Marc. Déjeuner libre.

Ensuite, visite de **la Fondation Peggy Guggenheim.**

Peggy Guggenheim (1898-1979) a rassemblé une des plus belles collections d'art moderne d'Europe dans le palais Venier dei Leoni situé au bord du Grand Canal, où elle passa les trente dernières années de sa vie. On peut y admirer des œuvres illustrant à merveille la diversité des expressions artistiques du XXe s. : cubisme, futurisme, abstraction, constructivisme, surréalisme, expressionnisme abstrait, Cobra ...

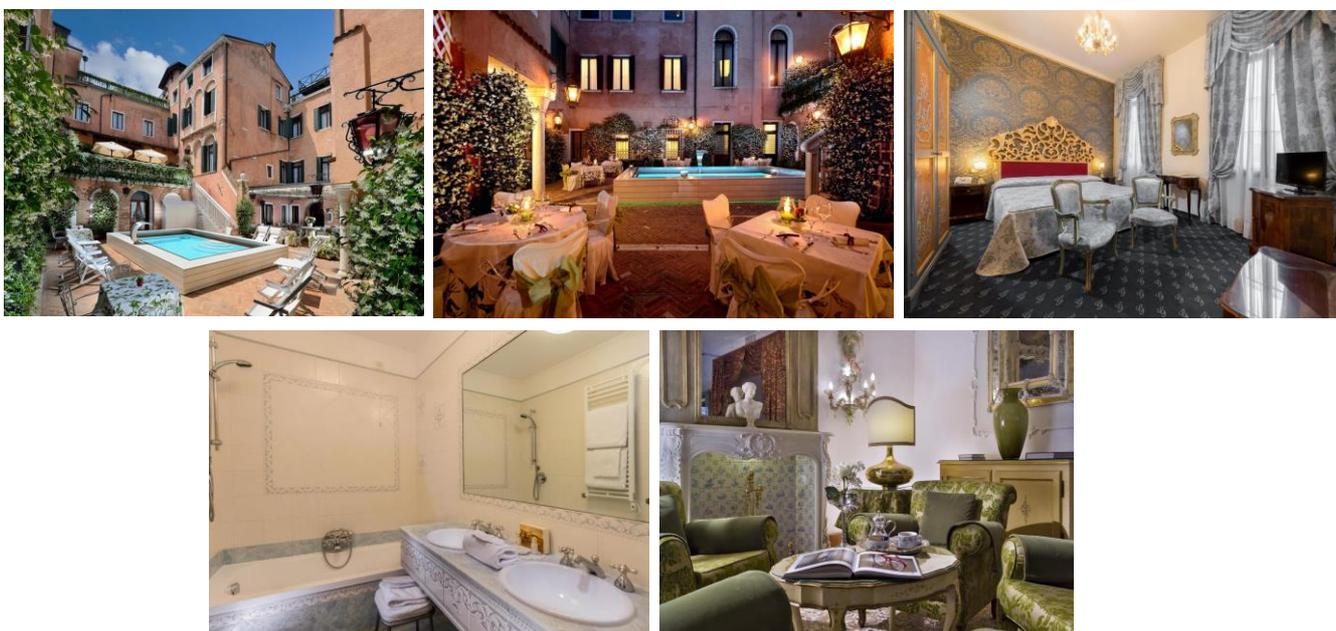
Découverte de **l'exposition Pierre Huyghe à la Fondation Pinault de la Punta de Dogana.**

La confluence du Grand Canal et du canal de la Giudecca abrite les bâtiments de la Dogana da Mar, bâtis au XIVE s., réaménagés au XVIIe s. et remaniés en 2009 par Tadao Ando. Le Français Pierre Huyghe, qui avait remporté le prix spécial du jury à la Biennale d'Art de Venise en 2001, investit les lieux de manière spectaculaire pour explorer les conditions qui permettent à différentes entités humaines et non humaines de coexister, parfois même de s'hybrider, sans distinction hiérarchique ni détermination spécifique.

Visite de **l'exposition William De Kooning à la Galleria dell'Accademia.**

Précurseur de l'expressionnisme abstrait, Willem De Kooning (1904-1997) est l'un des artistes les plus innovants et les plus influents du XXe siècle. L'exposition sera la première à explorer l'impact des deux visites italiennes de De Kooning, en 1959 et 1969, sur son œuvre en présentant les œuvres qu'il a réalisées en Italie et l'influence de l'Italie sur ses peintures, dessins et sculptures ultérieurs en Amérique. L'effet durable de ces deux périodes de création sera révélé à travers une sélection d'œuvres allant de la fin des années 1950 aux années 1980.

Installation à l'hôtel Giorgione 4* (ou similaire). Dîner dans un restaurant local et nuit à l'hôtel.



Petit déjeuner à l'hôtel.

Visite guidée des **principaux pavillons des Giardini.**

Les artistes Denicolai et Provoost représenteront la Belgique avec leur projet "Petticoat Government" qui détourne la vision folklorique, le poids symbolique et politique de nos géants tandis que les mythes nationaux feront carnaval au Pavillon suisse avec Guerreiro do Divino Amor.

Le Français Julien Creuzet fera appel à la musique, la vidéo, la poésie et la sculpture pour décrire la relation entre l'Europe moderne et l'ascendance caribéenne.

John Akomfrah, né au Ghana, défendra les couleurs britanniques avec une œuvre qui questionne la mémoire, le postcolonialisme et les phénomènes météorologiques. Membre de la bande des Indiens Choctaw du Mississippi aux racines Cherokee, Jeffrey Gibson sera le premier artiste autochtone à présenter une exposition personnelle pour le pavillon américain.

Déjeuner libre.

Visite des **principaux pavillons de l'Arsenal.**

Le Maroc participera pour la première fois à la Biennale avec un pavillon officiel à l'Arsenal qui exposera trois artistes féminines de talent. L'artiste Mounira al-Solh a été sélectionnée pour y représenter le Liban en abordant des thèmes poignants tels que la guerre, ses traumatismes et l'émigration avec humour et poésie.

Composé de briques, le pavillon d'Ouzbekistan, intitulé "Unbuild Together: Archaism vs. Modernity", réunira commissaires, chercheurs, artisans, artistes et le Studio KO (Paris) qui ont exploré les ruines des qalas, forteresses plurimillénaires du Karakalpakstan. Ces ruines constituent l'héritage de la civilisation khwarezm, "pays du soleil", apparue vers l'an 1800 avant notre ère.

Retour à l'hôtel.

Dîner dans un restaurant local proche de l'hôtel et nuit à l'hôtel Giorgione 4* (ou similaire).



Petit déjeuner à l'hôtel.

Découverte de trois lieux emblématiques qui accueillent la Biennale dans le quartier pittoresque de Castello.

Visite de la Fondation Querini Stampalia.

Avec son palais du XVI^e s., son mobilier luxueux hérité du XVIII^e et son jardin repensé par l'un des meilleurs architectes italiens du XX^e, la fondation Querini Stampalia concentre, en un seul endroit, bien des époques. Le palais appartenait à la famille des Querini, propriétaire depuis le XV^e s. d'une île dans les Cyclades nommée Stampalia. En 1869, le dernier descendant de la famille décide de léguer à l'État tous leurs biens, incluant ce palais entièrement meublé, ses livres et sa collection d'œuvres d'art avec des tableaux de Giovanni Bellini, Giambattista Tiepolo, Pietro Longhi, Gabriel Bella et Antonio Canova. Jamais poussiéreuse, la fondation Querini Stampalia vibre au rythme de la création d'aujourd'hui et accueille la soixantième Biennale.

Découverte de l'Ocean Space Center dans l'église San Lorenzo.

La collectionneuse et mécène Francesca Thyssen-Bornemisza a fait restaurer en 2016 la légendaire église de San Lorenzo pour accueillir l'Ocean Space Center. Ce centre pluridisciplinaire offre une plateforme aux artistes, scientifiques et décideurs pour affronter le changement climatique. Datant du IX^e s., l'église a été reconstruite au XVI^e s., intégrant le monastère bénédictin voisin, mais sa façade en brique nue ne fut jamais terminée.

Les impressionnantes proportions de San Lorenzo, l'un des bâtiments les plus hauts de Venise, permettent d'accueillir les installations d'art contemporain de grande taille.

Visite du Palais Grimani et de l'exposition en cours dans le cadre de la Biennale.

Le Palazzo Grimani, situé également dans le quartier du Castello, près de la place Santa Maria Formosa, fut la demeure du Doge Antonio Grimani, un homme cultivé et passionné d'archéologie. C'est au XVI^e s. avec Giovanni, patriarche d'Aquilea, et son frère Vettore, procureur de San Marco, que le palais Grimani connut sa plus grande gloire. L'architecture et la décoration intègrent les styles toscan-romain et vénitien avec un très bel ensemble de salles ornées d'extraordinaires fresques et décors en stuc. La salle à Foliage possède un fantastique plafond décoré d'une grande fresque représentant des plantes et des animaux. La salle à manger présente aussi au plafond de très belles fresques à motifs de poissons, oiseaux et produits de la terre.

Déjeuner libre.

Découverte du Palais Fortuny récemment restauré.

La maison-musée de Mariano Fortuny y Madrazo, un génie éclectique dont les inventions dans le domaine de l'éclairage, de la mode, de la scénographie et de l'aménagement d'intérieur ont marqué la première moitié du XX^e s., a rouvert ses portes. Réaménagé par Pier Luigi Pizzi, architecte et metteur en scène virtuose, le Palazzo Fortuny a retrouvé l'âme de son propriétaire dans ce somptueux palais du XV^e s. avec ses tableaux, tissus, vêtements, mobilier, maquettes, sublimés par leur mise en scène.

Visite de l'exposition de l'Américaine d'origine éthiopienne Julie Mehretu au Palais Grassi.

L'exposition se présente comme un dialogue à plusieurs voix car elle sera complétée par une série d'œuvres créées par des artistes faisant partie d'un cercle d'amis proches de l'artiste né en 1970 à Addis - Abeba ou par des personnalités qui l'ont influencée. La pratique de Julie Mehretu se caractérise en effet par des collaborations et des conversations entretenues avec d'autres auteurs. En mettant en avant la relation entre les affinités intellectuelles et émotionnelles et la production artistique, l'exposition du Palazzo Grassi vise à restituer le portrait collectif d'une communauté artistique en dialogue constant.



Retour à l'hôtel.

Dîner dans un restaurant local proche de l'hôtel et nuit à l'hôtel Giorgione 4* (ou similaire).

VENISE → BRUXELLES

SAMEDI 14 SEPTEMBRE

Petit déjeuner à l'hôtel.

Transfert à l'aéroport.

Envol et arrivée à Bruxelles en début d'après-midi.

- FIN DE VOTRE VOYAGE -

LE PRIX

SUR BASE DE MINIMUM 20 PARTICIPANTS.

PRIX MEMBRE DES AMIS :

AVANTAGE : PRIX PRESTO JUSQU'AU 15 MAI : 1.995 €

APRES LE 15 MAI, LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE EST DE : **2.150 €**

LE SUPPLEMENT SINGLE EST DE : **495 €**

TAXES D'AEROPORT INCLUSES - SOUS RESERVE DE MODIFICATION PAR LA COMPAGNIE AERIENNE

CE PRIX COMPREND :

- / Les vols internationaux avec Brussels Airlines
- / Les taxes d'aéroport (sous toute réserve de modification, à ce jour ± 62,23 euros)
- / Les services d'un guide local francophone
- / Les transferts A/R en bateau privé de l'aéroport à l'hôtel
- / Le pass vaporetto
- / Le logement en chambre double dans l'hôtel mentionné (ou similaire)
- / La demi-pension incluant un forfait boissons
- / Les visites et excursions prévues au programme
- / Les entrées aux sites et musées
- / La taxe de séjour
- / L'accompagnement des Amis des Musées
- / La TVA

CE PRIX NE COMPREND PAS :

- / Les déjeuners
- / Les boissons hors forfait
- / Les différents pourboires et les dépenses personnelles
- / Les assurances auprès de « Assurinco »
- / Les frais d'éventuels tests PCR ou antigéniques exigés par les autorités locales avant, pendant et après le séjour

Les prix sont calculés de bonne foi sur base des tarifs et de la TVA en date du 29/01/2024

REMARQUES IMPORTANTES :

POUR PARTICIPER A CE VOYAGE, LES CITOYENS BELGES DOIVENT ETRE EN POSSESSION DE LEURS CARTE D'IDENTITE.
POUR LES AUTRES NATIONALITES, VEUILLEZ CONTACTER VOTRE AMBASSADE.

ATTENTION, CERTAINES VISITES DE VILLE SE FONT A PIED ET REQUIERENT DONC UNE AISANCE DE MOBILITE.

Become a Friend

Bulletin d'adhésion ou de renouvellement d'adhésion

Remplissez le formulaire ci-dessous (en lettre capitale) et choisissez votre catégorie.

Nom :	Prénom :
Nom :	Prénom :
Date de naissance :	Date de naissance :
Enfant 1 :	Date de naissance :
Enfant 2 :	Date de naissance :
Adresse :	N°: Boîte :
Code postal :	Ville : Pays :
Tél / GSM :	Adresse e-mail :

Je souhaite devenir membre Je souhaite renouveler ma carte de membre

Cotisation annuelle

Si ordre permanent

<input type="checkbox"/> Adhérent	<i>Jeune</i>	€ 20	€ 18
<input type="checkbox"/>	<i>Individuel</i>	€ 50	€ 45
<input type="checkbox"/>	<i>Couple (2 cartes de membre)</i>	€ 75	€ 70
<input type="checkbox"/> Famille	<i>2 parents ou grands-parents et 2 enfants < 18 ans</i>	€ 85	€ 80
<input type="checkbox"/> Effectif	<i>Individuel</i>	€ 100	€ 90
	<i>Couple (2 cartes de membre)</i>	€ 150	€ 140
<input type="checkbox"/> Duo	<i>Titulaire + Invité à chaque visite</i>	€ 200	€ 190
<input type="checkbox"/> Protecteur (*)	<i>Individuel</i>	€ 100 + € 150	€ 90 + € 150
<input type="checkbox"/>	<i>Couple (2 cartes)</i>	€ 150 + € 150	€ 140 + € 150
* Le membre effectif qui, en plus de sa cotisation, fait un don minimum de 150 € sur le compte Fonds des Amis des Musées, BE81 6790 7542 9624/PCHQBEBB devient Membre Protecteur.			

Je transfère le montant de ma cotisation sur le compte BE32 3631 2340 9302 / BBRUBEBB de l'asbl Amis des Musées (merci de bien vouloir envoyer le document à l'adresse suivante : Amis des MRBAB, rue du Musée 9 à 1000 Bruxelles).

Date et Signature :

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT

LA BIENNALE DE VENISE, DU 11 AU 14 SEPTEMBRE 2024

A RENVOYER CHEZ : **PREFERENCE - TRAVEL TEAM** (Lic. A 1652)
RUE DES FRANCS 79/4 - 1040 BRUXELLES
LUNDI AU VENDREDI : 9H - 17H (SUR RENDEZ-VOUS)
TEL : 02/647 30 00 - FAX : 02/647 37 22
INFO@PREFERENCE.BE | WWW.PREFERENCE.BE

JE, SOUSSIGNE,

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

N° POSTAL : LOCALITE :

TELEPHONE : GSM : FAX :

ADRESSE E-MAIL :

RESERVE PLACE(S) POUR LE VOYAGE EN REFERENCE

DONNEES PASSAGER N°1 (TELLES QUE MENTIONNEES SUR LE PASSEPORT)

NOM : PRENOM : M. / MME / MLLE (BARREZ LA MENTION INUTILE)

DATE DE NAISSANCE : NATIONALITE :

N° DE PASSEPORT : DATE D'EMISSION : DATE D'EXPIRATION :

DONNEES PASSAGER N°2 (TELLES QUE MENTIONNEES SUR LE PASSEPORT)

NOM : PRENOM : M. / MME / MLLE (BARREZ LA MENTION INUTILE)

DATE DE NAISSANCE : NATIONALITE :

N° DE PASSEPORT : DATE D'EMISSION : DATE D'EXPIRATION :

TYPE DE CHAMBRE : DOUBLE A 1 LIT DOUBLE A 2 LITS DOUBLE A PARTAGER SINGLE

EN OPTION : ASSURANCE AUPRES DE « ASSURINCO »

ANNULATION (HORS COVID) - PRIME DE 4 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

- JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE
 JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

MULTIRISQUE COVID* (ASSISTANCE + BAGAGES + COVID) - PRIME DE 5,76 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

- JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE
 JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

**AU VU DE LA SITUATION ACTUELLE, NOUS VOUS RECOMMANDONS VIVEMENT UNE COUVERTURE COVID*

INSCRIPTION (SUITE) : LA BIENNALE DE VENISE, DU 11 AU 14 SEPTEMBRE 2024

PRIX : **AVANTAGE : PRIX PRESTO JUSQU'AU 15 MAI : 1.995 €**

APRES LE 15 MAI, LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE EST DE : **2.150 €**

LE SUPPLEMENT SINGLE EST DE : **495 €**

TAXES D'AEROPORT INCLUSES - SOUS RESERVE DE MODIFICATION PAR LA COMPAGNIE AERIENNE

NUMERO DE CARTE DE MEMBRE :

SI JE NE SUIS PAS MEMBRE DES AMIS DES MUSEES ROYAUX DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE, JE M'ENGAGE A Y ADHERER EN REMPLISSANT LE BULLETIN D'ADHESION (EN ANNEXE) ET EN LE RENVOYANT A L'ADRESSE SUIVANTE :

RUE DU MUSEE 9 - 1000 BRUXELLES.

UN ACOMPTE DE 30% EST PAYABLE A LA RESERVATION SUR LE COMPTE BANCAIRE KBC AU NOM DE : TRAVEL TEAM S.A.

LE SOLDE DU DOSSIER EST PAYABLE AU PLUS TARD POUR LE 11 AOUT 2024.

PAIEMENTS : **IBAN :** BE92 7440 6349 9223

SWIFT/BIC : KREDBEBB

REFERENCE : D.3741

EN CAS DE PAIEMENT PAR CARTE DE CREDIT, SEULES LES CARTES VISA ET MASTERCARD SONT ACCEPTEES.

PAR LA PRESENTE, JE SOUSCRIS UN CONTRAT DE VOYAGE A FORFAIT SELON LES CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE DE TRAVEL TEAM CONSULT & REPRESENTATIVE S.A. (CI-JOINT) ET SELON LES CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE LA COMMISSION DE LITIGES VOYAGES A FORFAIT (DISPONIBLE A LA DEMANDE AVEC LE FORMULAIRE D'INFORMATION STANDARD B).

EN CAS DE SOUSCRIPTION A L'ASSURANCE, JE RECONNAIS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS GENERALES ET PARTICULIERES DU CONTRAT.

J'AUTORISE PREFERENCE - TRAVEL TEAM CONSULT & REPRESENTATIVE S.A. A UTILISER MES DONNEES PERSONNELLES DU PRESENT FORMULAIRE POUR LE BON SUIVI DE MON INSCRIPTION AU VOYAGE ET J'ACCEPTE D'ETRE TENU INFORME DES DIFFERENTS PRODUITS OU PROMOTIONS PAR EMAIL ET/OU PAR POSTE.

FAIT A, LE

SIGNATURE POUR ACCORD :

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES DE VOYAGES A FORFAIT DE TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE S.A – PREFERENCE

La loi du 1^{er} décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulière de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT : INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur.

En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ : 30 % du prix total du voyage

De 89 à 60 jours avant le départ : 50 % du prix total du voyage

De 59 à 31 jours avant le départ : 75 % du prix total du voyage

De 30 à 0 jours avant le départ : le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSIION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyageur par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirmeront jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :



Assuré contre l'insolvabilité financière

par le Fonds de Garantie Voyages®

www.gfg.be

Lic Cat A 1652

01/07/2018